

# Clarifier les moyens à disposition des collectivités locales face aux risques liés aux ondes électromagnétiques

## Point fort de cette formation

Formation régulièrement mise à jour en fonction des évolutions des technologies et du cadre législatif.

## Objectif principal

Préciser les moyens dont disposent les collectivités pour garantir le principe de précaution.

## Objectifs opérationnels

- Connaître le cadre législatif et ses limites
- Connaître les marges de manœuvre des élu·es au niveau local.

## Contenu

- Présentation des réglementations en vigueur.
- Le nouveau protocole de mesures et les conclusions du comité opérationnel d'expérimentation sur les antennes relais (COMOP) : comment l'utiliser et l'interpréter ?
- L'application de l'article L32 du code des Postes et Télécommunications : les questions en suspend.
- Les perspectives pour le projet de loi sur les ondes électromagnétiques : contenu et calendrier.

## Méthode pédagogique et pré-requis

- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique.
- Cette formation ne nécessite pas de pré-requis.
- Les stagiaires seront évalués en début et en fin de formation sur leur maîtrise de l'outil.

## Intervenant·e

Expert·e reconnu·e pour les question de téléphonie mobile.





## Programme de formation

23 novembre 2024

### Public cible

Elu-es et collaborateur-trices d'élu-es, agents de la fonction publique, acteur-trices travaillant avec les collectivités locales (structures privées, associatives...).

Pour les personnes en situation de handicap: contacter [le référent](#) Cedis.

### Format

Une journée (6 heures).

### Inscriptions

Pour les élu-es :  
[modalités de financement et d'inscription](#)

Pour les agents de la fonction publique, les salarié-es, ou autres :  
[modalités de financement et d'inscription](#) .

